

BILAN DE COMPÉTENCES

PUBLIC Salarié, Demandeur d'emploi, Travailleur non salarié | **Prérequis** : aucun

DURÉE 24h | Dont 14 heures en face à face ou en visioconférence et 10 heures de travail en autonomie.
(Entretien de maximum 2 heures par semaine, alternance entre entretiens et travail personnel) .

Délais d'accès : La mise en place du planning du bilan de compétences peut démarrer sous minimum 3 semaines à compter de l'accord de prise en charge.

L'organisation du bilan de compétences peut s'adapter en durée et en contenu aux caractéristiques de la personne et en fonction de l'objectif du bilan.

MODALITÉS D'INSCRIPTION/FINANCEMENT Le bilan démarre par un premier entretien diagnostic gratuit et sans engagement de 30 à 45 minutes pour cerner au mieux vos attentes et cibler vos besoins.

Le bilan de compétence peut être pris en charge par votre compte personnel de formation (sur temps de travail ou hors temps de travail), plan de développement des compétences, financement personnel ou pôle emploi.

Objectifs Le bénéficiaire sera capable de :

- Evaluer vos connaissances, savoir-faire et aptitudes
- Repérer les éléments de l'expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées
- Déceler les ressources et potentialités inexploitées
- Faire le point sur vos compétences professionnelles et personnelles
- Evaluer vos savoir, savoir être et savoir-faire

Le bilan est composé de 3 phases (phase préliminaire, investigation et conclusion)

Le bilan sera adapté à partir d'un fil conducteur personnalisable.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap, contacter le référent : Bénédicte GUILLOTEAU : 04 42 31 43 55

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION : Attestation de fin de formation et document de synthèse (confidentiel)

Infos légales : Ce bilan s'inscrit dans le cadre défini par les articles L.6313-4 à L.6313-5 du Code du Travail.

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

MÉTHODES MOBILISÉES

- Entretien préalable
- Tests de personnalité, d'intérêts et de motivations
- Outils psychométriques
- Recherches documentaires
- Enquêtes métiers

PHASE PRÉLIMINAIRE

- Confirmer votre engagement dans la démarche
- Définir et analyser la nature de vos besoins
- Vous informer des conditions du déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et des techniques mises en œuvre.

PHASE D'INVESTIGATION

- Analyser vos motivations, vos intérêts professionnels et personnels
- Evaluer vos connaissances et identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- Déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.

PHASE DE CONCLUSION

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- Reprendre dans un document de synthèse l'ensemble de la phase d'investigation
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet ou d'une formation
- Prévoir les différentes étapes de la mise en œuvre du projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire de satisfaction
- Auto-évaluation du bénéficiaire en amont de la formation
- La phase de conclusion du bilan de compétences se termine par la présentation au bénéficiaire d'un document de synthèse écrit (confidentiel) reprenant le projet, les compétences acquises et celles transférables pour le projet, les axes de progrès et le plan d'actions

